

Le harcèlement téléphonique est devenu un véritable fléau. J'ai tenu à dénoncer avec force, ce jeudi 4 juin, au Sénat, ce fléau et ses conséquences lors du débat sur une proposition de loi qui contient quelques mesures utiles, mais que je juge cosmétiques par rapport à l'ampleur du mal.

J'ai cité le cas de ces personnes âgées vivant dans de petits villages de campagne ou de montagne qui, lassées d'être harcelées cinq ou six fois par jour par des sollicitations commerciales, ont décidé de ne plus répondre à leur téléphone. La conséquence, c'est que le maire ou les pouvoirs publics ne peuvent plus les prévenir en cas de catastrophe, inondation ou incendie, ou que leur infirmière ou leur médecin ne peuvent plus communiquer avec elles.

J'ai proposé une mesure simple, qui est déjà en vigueur dans onze pays d'Europe, et j'ai présenté un long amendement en conséquence. Il s'agit d'inscrire dans la loi que ne peuvent être appelés au téléphone pour des offres ou démarches commerciales que les personnes qui ont donné préalablement leur accord de manière claire, précise, explicite.

Malheureusement, la majorité du Sénat n'a, pas plus que celle de l'Assemblée Nationale, retenu cette solution présentée par plusieurs groupes politiques, dont le groupe socialiste auquel j'appartiens.

Nous avons réussi en revanche – un peu par surprise – à voter la possibilité de mise en place d'un préfixe qui serait commun à toutes les sollicitations commerciales. Ainsi, à la simple vue des chiffres correspondants, les personnes sollicitées pourraient choisir de ne pas répondre. Cette disposition est conforme aux règles européennes et encouragée par les instances européennes.

Je crains toutefois qu'elle ne subsiste pas à la suite de la commission mixte paritaire et du vote des députés. On verra – et je serai vigilant.

Un autre point d'accord est aussi apparu pour interdire les offres en matière d'économie d'énergie sur les logements. L'ensemble des associations de consommateurs nous ont en effet alertés sur la multiplication d'offres fallacieuses se traduisant par des travaux inefficaces, un gâchis d'argent public et un grand nombre de litiges.

Toutefois, la proposition principale que j'avais défendue n'ayant pas été retenue, alors que le Sénat avait voté il y a quelques années une proposition de loi de Jacques Mézard qui faisait cette même proposition, je me suis abstenu, avec mon groupe, sur ce texte.

J'espère vivement que nous arriverons dès que possible à un vote positif sur ce consentement préalable. Car la réalité, c'est que nombre de nos concitoyens sont excédés. La loi de la marchandise, après avoir dévoré une partie de l'espace (les entrées de ville) est en train de dévorer le temps ! Il faut mettre fin à ce qui est devenu une véritable pollution...

Jean-Pierre Sueur

>> [Lire son intervention au Sénat](#)

>> [La vidéo de son intervention](#)

>> [Les amendements déposés par Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Lire l'ensemble du débat](#)

Dans la presse :

>> [Notre Temps](#)

>> [La République du Centre](#)